

Adresse de facturation / facturatieadres:

de Justice
1036 / che de Ninore
1080 B 4

Facture n° / Factuur nr : **43026**

Date/datum: **23 / 02 / 2011**

T.V.A.

B.T.W.

Date de contrôle / datum van onderzoek: **23/02/2011**

Adresse du contrôle / adres van onderzoek:

ci-dessus

Objet du contrôle / betreft controle van:

- installation électrique BT / LS elektrische installatie ☐
(scellé n° / zegel nr:)

- installation gaz / gas installatie ☒

- installation eau / water installatie ☐

- autre / andere: ☐

- (n° rapports / verslag nr): **A.0.11136 / A.0.11146**

Mode de paiement (*) : espèces - bandcontact **MAN**

Betalingswijze (*) : contant geld - bandcontact nr

Pour acquit / voor voldaan



(Nom, n° et signature de l'agent visiteur)

(Naam, nr en handtekening agent-bezoeker)

MONTANT
BEDRAG

96,50 €

TOTAL
TOTAAL EUR

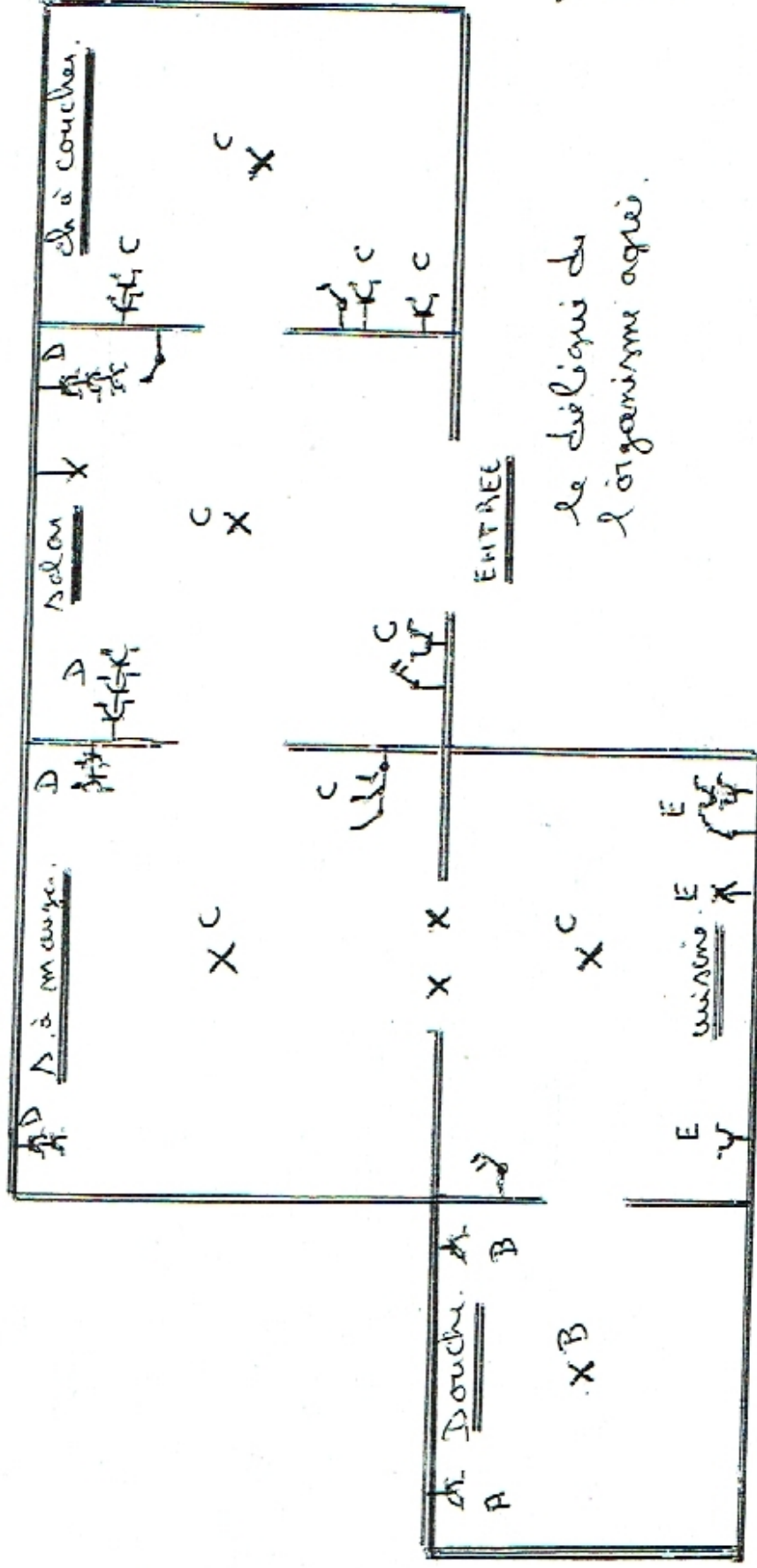
96,50 €

T.V.A.
B.T.W. 21%

20,27 €

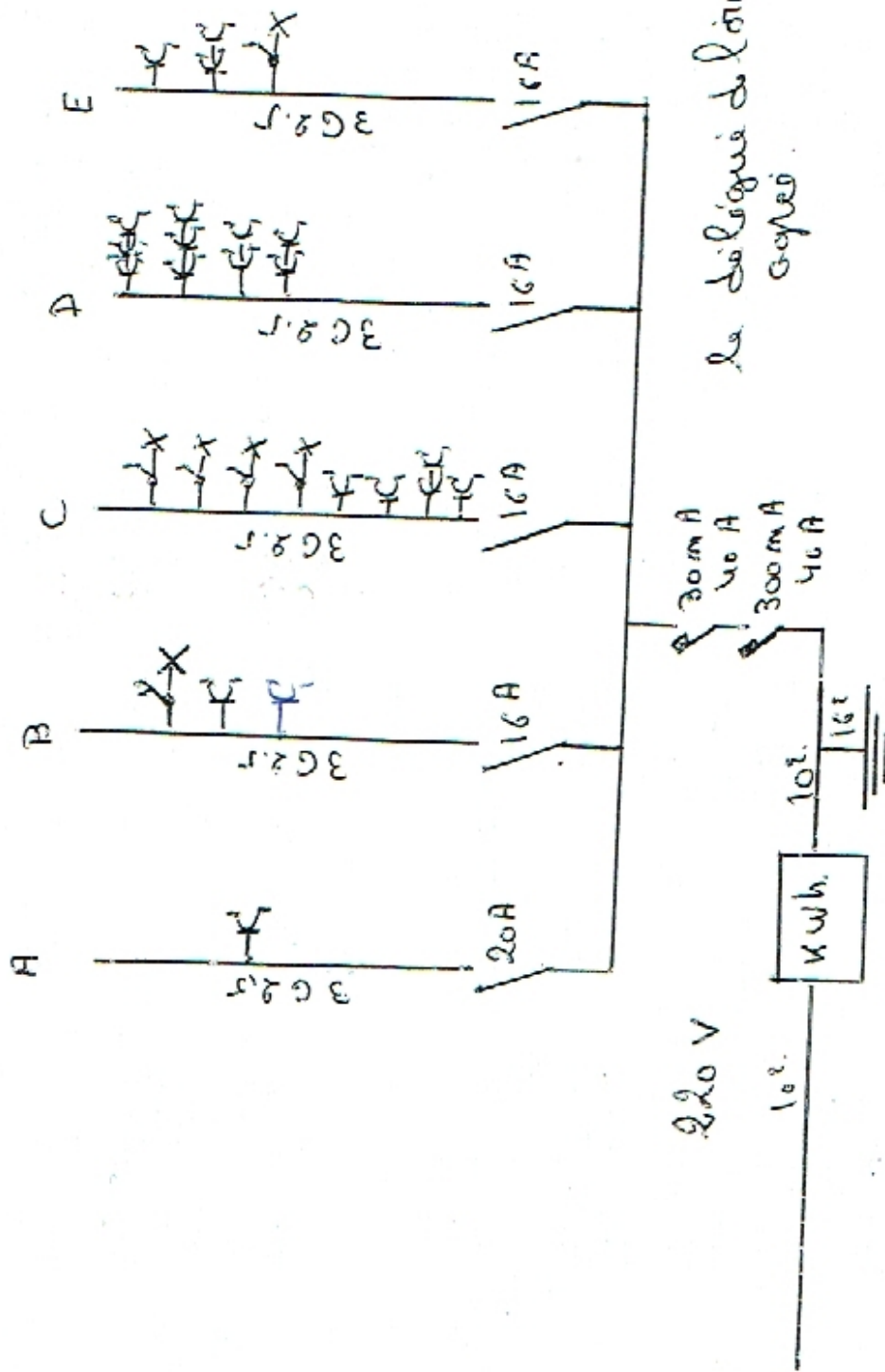
A PAYER
TE BETALEN EUR

116,77 €



le propriétaire
le délégué de
l'organisme agré.

1036 chaussée de Ninove.
1080 Molenbeek



Le délégué de l'organisme
copié

Le propriétaire

1036 chaussée de Willeme.

1080 Molenbeek

Adresse de facturation / facturatieadres:

10 Justice
1036/ Chue de Vinore
1080 Bal

Facture n° / Factuur nr : 39774

Date/datum: 18/02/20

T.V.A. B.T.W.

Date de contrôle / datum van onderzoek: 18/02/20

Adresse du contrôle / adres van onderzoek:

ci-dessus

Objet du contrôle / betreft controle van:

- installation électrique BT / LS elektrische installatie (scellé n° / zegel nr 104681) ☒
- installation gaz / gas installatie ☐
- installation eau / water installatie ☐
- autre / andere: ☐
- (n° rapports / verslag nr): F 157088

Mode de paiement (*) : espèces - bancontact n°
Betalingswijze (*) : contant geld - bancontact nr

Pour acquit / voor voldaan

(Nom, n° et signature de l'agent visiteur)
(Naam, nr en handtekening agent-bezoeker)

MONTANT
BEDRAG

96,50 €

TOTAL
TOTAAL EUR

96,50 €

T.V.A.
B.T.W. 21%

20,27 €

A PAYER
TE BETALEN EUR

116,77 €



A 0111136

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :**Adresse :****Organisme de contrôle :****Référence :****Inspecteur :****Tel :****Installation contrôlée :****Adresse :**

Date du contrôle: 23/02/2011

L'habitant est : ☒ propriétaire ☐ locataireL'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 4 m³/h Fabricant: Detain N°: 23140121 Index: 0.143

Pression de service de l'installation intérieure: 25 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	1	Ballant	20/16
2	2		
3	2		
...			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date: 23/02/2011

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle



A 0114746

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

Je soussigné : Nom : LA GUIDICE Prénom : SANTO GIUSEPPE
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : Ch. de Vinore N° : 1036 Boîte :
N° Postal : 1080 Localité : Bul Tel : 0476/921036 Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : Tel :)
Adresse : Tel :)

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue Ch. de Vinore N° 1036 Boîte : Etage : Rég. d.

N° postal : 1080 Bul Commune : Bul

marque compteur : Detavis N° du compteur : 23140121

pour le compte de : Nom : LA GUIDICE Prénom : SANTO GIUSEPPE

Rue : Ch. de Vinore N° : 1036 Boîte :

N° Postal : 1080 Commune : Bul

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité.

☐ oui ☒ non

Si oui : n° d'habilitation :

Réservé au GRD :

.....
.....
.....
.....

Date : 23.10.1.2011

Signature :

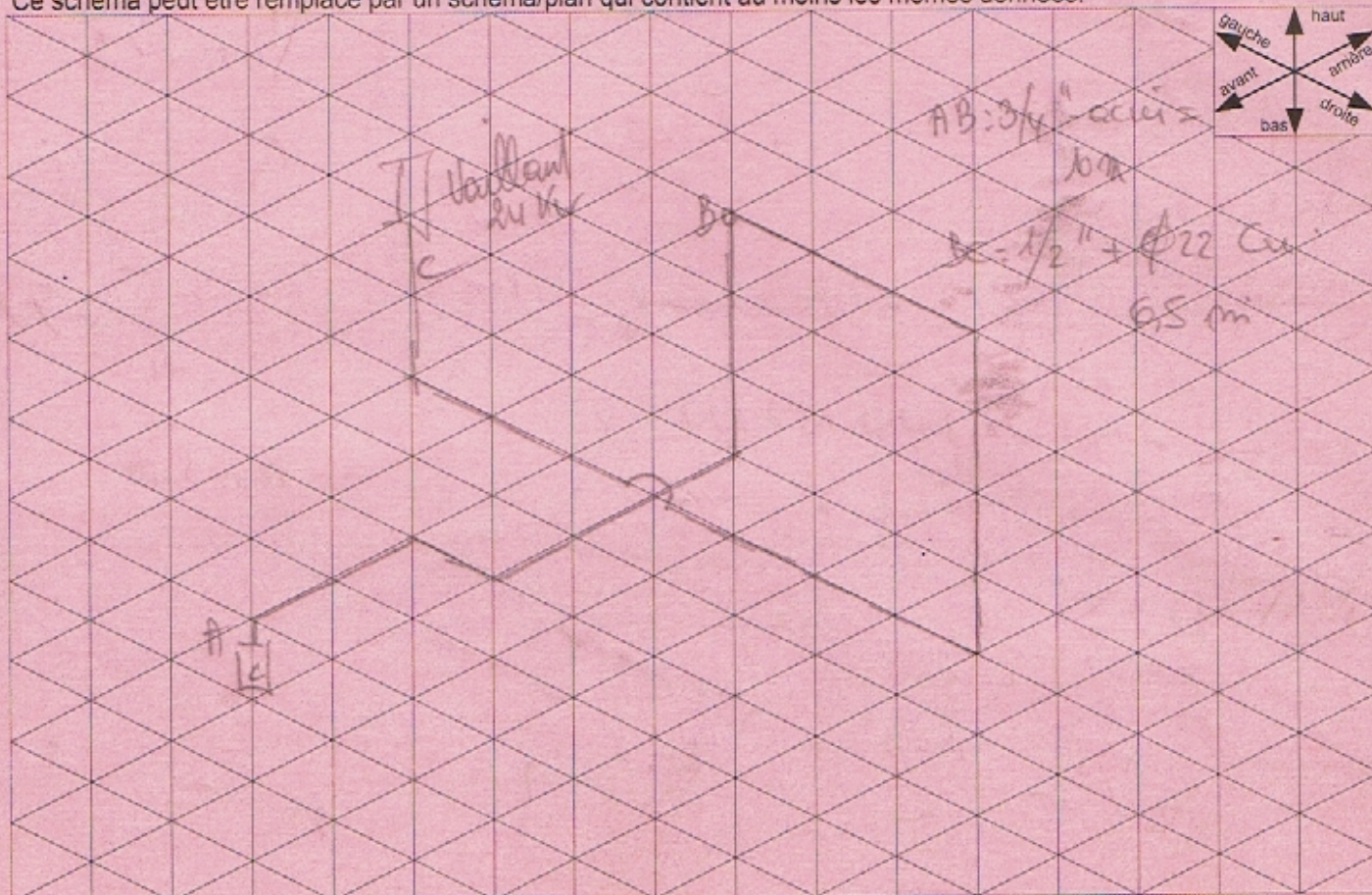
[Signature]
Modèle 710628/9

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





A 0114746

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

Je soussigné : Nom : LO GUIDICE Prénom : SANTO GIUSEPPE
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : Ch. de Vincennes N° : 1036 Boîte :
N° Postal : 1070 Localité : Bxl Tel : 0476/921036 Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : Tel :)
Adresse : Tel :)

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : Ch. de Vincennes N° : 1036 Boîte : Etage : Rd

N° postal : 1070 Bxl Commune : Bxl

marque compteur : Detomir N° du compteur : 23140121

pour le compte de : Nom : LO GUIDICE Prénom : SANTO GIUSEPPE

Rue : Ch. de Vincennes N° : 1036 Boîte :
N° Postal : 1070 Commune : Bxl

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 ,
NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences
liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité.

☐ oui ☒ non

Si oui : n° d'habilitation :

Réservé au GRD :

.....

.....

.....

.....

Date : 23.11.1.2011

Signature : [Signature]

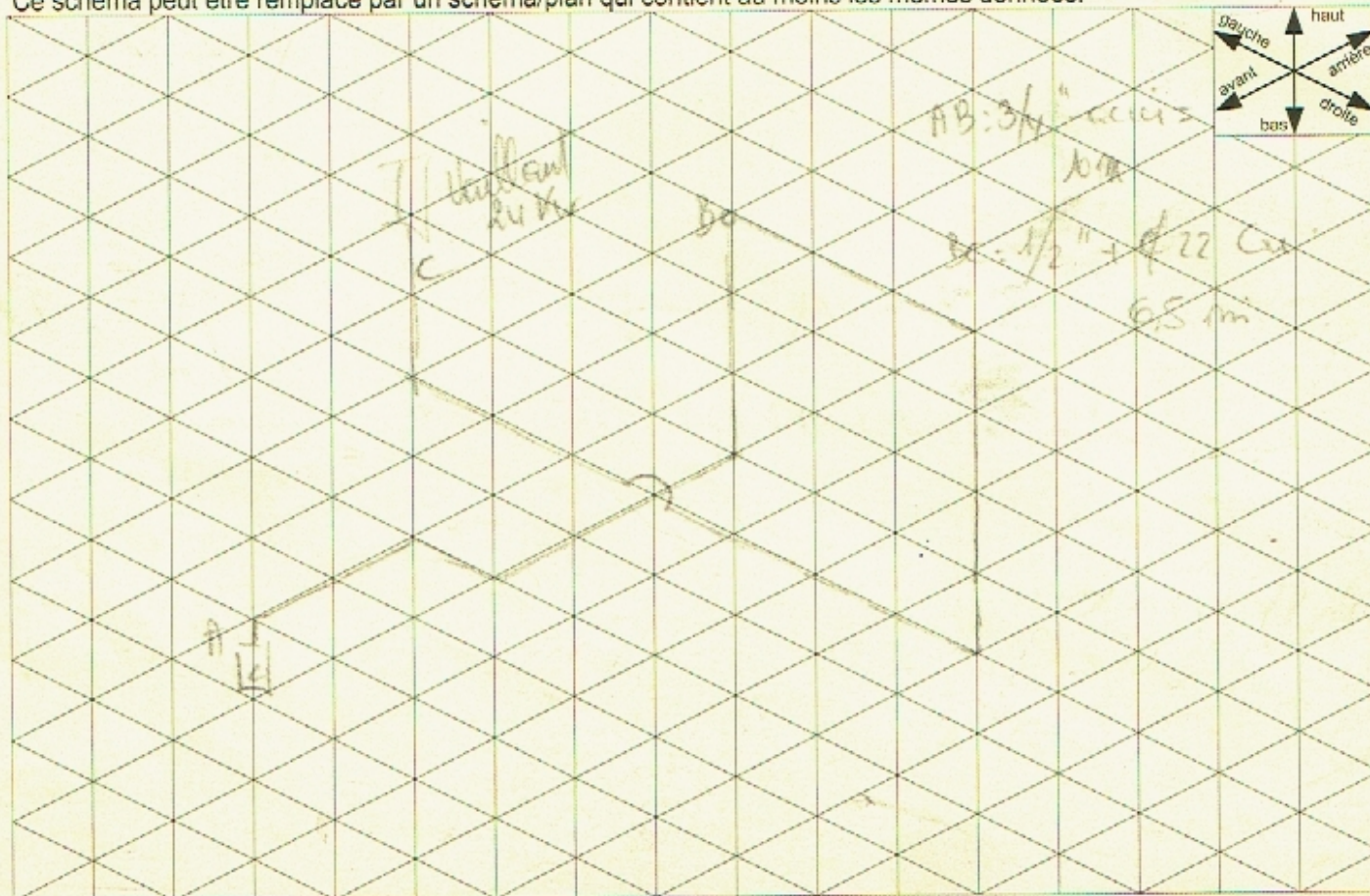
Modèle 710628/9

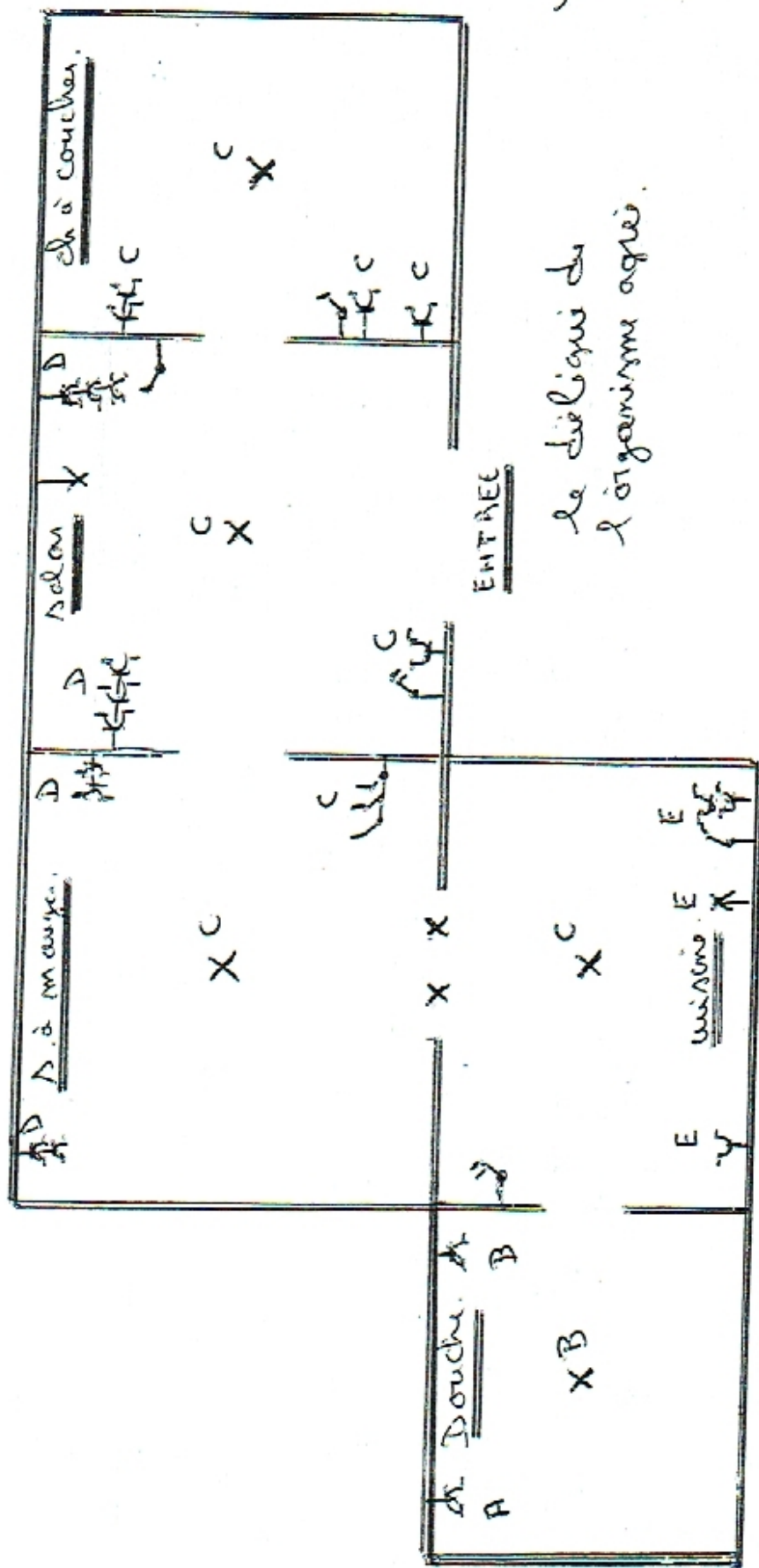
Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

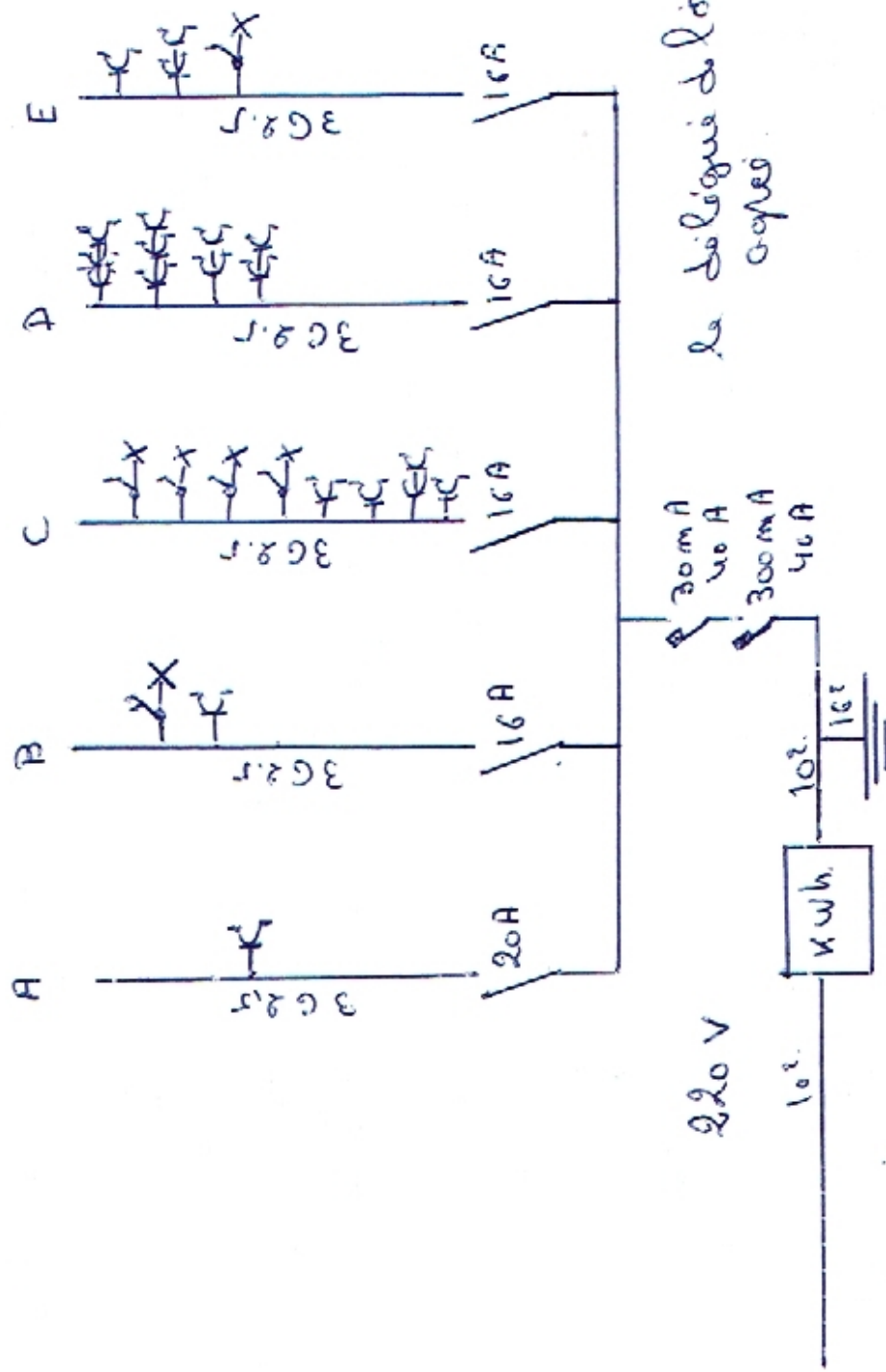




Le propriétaire

Le délégué de
l'organisme agré.

1036 chambre de M. M. M.
1080 Molenbeek



220 V

La Délégue de l'organisme

Le propriétaire

1036 Chaux de l'Inve.

1080 Molenbeek

GRD: Elctrol Compteur n°: Index: Code EAN:

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B0126 Mesureur d'isolement n°SGS : B0126 Mesureur de continuité n°SGS : B0126

Schéma liaison à la terre : JT

Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102 - 902

Mesureur de continuité n°SGS 50126

Date de contrôle : 18/02/2021

~~RGIE-04-07/06 TEC EE 211-212~~

Type de contrôle : ☒ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270) (Prescriptions GRD)

- ☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271bis) (Prescriptions GRD)
- ☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement complet (RGIE art. 276) (Prescriptions GRD)
- ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis) (Prescriptions GRD)
- ☐ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270) (Prescriptions GRD C10/C11 (voir verso))

Type d'installation : ~~existante~~ - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :

Type locaux = compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres :

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non

Raccordement : tension : 230V V AC-DC : Protection raccordement : existante : - A - prévue : 40A A

Câble alimentation tableau principal : 3 x 16 mm², type : KVB ; Inter. général : J24 40 A, type : B

Type prise de terre : boucle – barres – piquets – conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. 5 ; $R_a = 27 \Omega$; $R_{i \text{ tot}} = 20 \text{ MO}$

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	I_{cc} (A)	ΔI_n (mA)
40	300	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		Sai schmas

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	I_{cc} (A)	ΔI_n (mA)
40	3000	30
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	7	

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Existe-t-il : salle de bains – ~~lessiveuse~~ – ~~lave-vaisselle~~ – ~~séchoir~~ – ~~salle de douche~~ : oui – ~~non~~
- Existe-t-il des influences externes particulières : ~~oui~~ – non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : ~~oui~~ – non
- Chauffage électrique placé : ~~oui~~ – non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Etat du matériel électrique : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~ – pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon – ~~infractions~~ – ~~remarques~~

INFRACCTIONS - REMARQUES:

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☒ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur. Le DPCDR général ~~est~~ était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux ~~trois~~ personnes intéressées.
- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le/...../.....
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- ☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire sur les manquements constatés est à exécuter par le même organisme.

16 L'INSPECTEUR: *[Signature]* NOM - FONCTION/QUALITE:
N° nom + signature Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 157088

VISA DU GRD

DATE: _____

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D

1070 Bruxelles

4020 Liège

1070 Bruxelles

t +32 (0)2 411 60 35

t +32 (0)4 365 62 71

f +32 (0)2 411 38 70

f + 32 (0)4 366 14 93

e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com

e sqs.liege.sqsssb@sqs.com

SSB_BLEE10.12F - 16/10/09